

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 9 juillet 2025

N° 2025-05

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	EN EXERCICE	PRESENTS
13	13	9

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DATE DE LA CONVOCATION
27/06/2025

DATE D'AFFICHAGE
27/06/2025

OBJET
DE LA
DELIBERATION

AIDE FINANCIERE

SEANCES DE REEDUCATION
EN ERGOTHERAPIE

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE

Le 15 JUL. 2025

ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION

Le 15 JUL. 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, Président,

Présents : Yves MERCIER, Jacques CONVERT, Sandrine CAVALLO, Carmela SICOLI, Alain GOUJON, Isabelle TETAZ, Karen AUGERT, Daniela ELHOMBRE, Andréa POLLIER

Absents: Malika BERNOU, Annie DEUX, Françoise FRANCILLARD, William GOBET

Pouvoirs : Aucun

Secrétaire de séance : Carmela SICOLI

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. prend connaissance d'une demande d'aide financière pour un bilan de psychométrie pour un enfant, qui est au collège et qui souffre de dyslexie sévère et de dyspraxie.

La M.D.P.H. a demandé ce bilan pour renouveler les aides matérielles et humaines dont il bénéficie pour l'instant. Les bilans sont à la charge de la famille car l'incapacité de l'enfant est de 46% soit inférieur au seuil de 50% n'autorisant pas l'octroi d'une allocation spéciale.

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur cette demande d'aide financière.

Après avoir étudié le dossier et délibéré, le conseil d'administration,

- **DECIDE** d'allouer une aide financière d'un montant de 360 € à Mme MDPH pour permettre le renouvellement des aides de la
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux démarches comptables

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. YVES MERCIER

